

# Principes de Molson Coors en matière d'emploi

*Des politiques propres à chacune des unités d'affaires de Molson Coors s'appuient sur ces principes. Le chef de la direction mondiale, Ressources humaines, chez Molson Coors a la responsabilité de ces principes alors qu'il incombe au chef de la direction, Ressources humaines, de chaque division de les mettre en œuvre. Ces principes seront affichés sur le site Web externe de Molson Coors ainsi que dans le portail aux employés.*

---

Molson Coors a pour vision de se positionner en tant que brasseur affichant le meilleur rendement qui saura atteindre la victoire grâce à ses employés incités à se dépasser et à ses excellentes marques. La réussite de notre entreprise repose sur chacun de ses employés. Nous nous sommes engagés à offrir un milieu de travail ouvert et inclusif fondé sur les principes reconnus des droits de la personne, un milieu où tous les employés sont valorisés et encouragés à tirer le meilleur d'eux-mêmes.

Les principes de Molson Coors en matière d'emploi sont orientés par les normes de droits de l'homme internationales, y compris la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du Travail et le Pacte Mondial des Nations Unies. Ils sont aussi conformes aux valeurs partagées et au code de conduite professionnelle de Molson Coors, Vivre nos valeurs.

**Ces principes s'appliquent à Molson Coors, à toutes ses unités d'affaires et aux autres entités où elle détient une participation majoritaire. L'entreprise encourage ses partenaires d'affaires à respecter ces principes et à adopter des approches semblables au sein de leur propre entreprise.**

Les principes abordent les volets suivants :

- \* Liberté d'association et négociations collectives
- \* Travail forcé
- \* Travail des enfants
- \* Discrimination
- \* Heures de travail et salaires
- \* Milieu de travail sain et sécuritaire
- \* Sécurité en milieu de travail
- \* Engagement auprès de la communauté et des intervenants
- \* Conseils et rapports destinés aux employés

### **Liberté d'association et négociations collectives**

Molson Coors respecte le droit de ses employés de former un syndicat et de s'y joindre ou non. Quand les employés sont représentés par un syndicat juridiquement reconnu, nous sommes engagés à établir un dialogue constructif et à négocier de bonne foi avec ses représentants choisis librement.

### **Travail forcé**

Molson Coors interdit l'utilisation de toute forme de travail forcé, y compris le travail en milieu carcéral, la main-d'œuvre engagée à long terme, la servitude pour dettes, le travail militaire ou la main-d'œuvre servile.

### **Travail des enfants**

Molson Coors adhère aux dispositions quant à l'âge minimum stipulées dans les lois et règlements applicables, y compris ceux qui s'appliquent particulièrement à l'industrie des boissons alcoolisées. L'entreprise interdit l'embauche de personnes âgées de moins de 18 ans pour des postes exigeant l'exécution de travaux dangereux. L'interdiction du travail des enfants par l'entreprise est conforme aux normes de l'Organisation internationale du Travail.

### **Discrimination**

Molson Coors est engagée à offrir un milieu de travail où tous sont traités avec respect, où les différences sont valorisées et où les démarches des employés sont conformes aux normes et valeurs de l'entreprise. Nous nous consacrons à maintenir des milieux de travail exempts de discrimination ou de harcèlement physique ou verbal pour des motifs de race, de sexe, de couleur de la peau, d'origine nationale ou sociale, de religion, d'âge, de handicap, d'orientation sexuelle ou de tout autre statut protégé par des lois applicables. Nos pratiques de recrutement, d'embauche, de placement, de formation, de rémunération et d'avancement se fondent sur le rendement, les aptitudes et compétences, l'expérience et le comportement.

Les différences qui sont protégées par la loi ne peuvent constituer un facteur de recrutement, de congédiement ou de promotion. Elles ne peuvent non plus être un facteur considéré dans les modalités ou les conditions d'emploi telles des affectations de travail, des possibilités de perfectionnement d'employés, des congés ou des heures supplémentaires.

### **Heures de travail et salaires**

Molson Coors rémunère ses employés à des salaires concurrentiels au sein de l'industrie et du marché du travail local. Nous fonctionnons conformément aux lois applicables sur les salaires, les heures de travail, les heures supplémentaires et les avantages sociaux. Nous offrons aux employés des occasions de perfectionner leurs compétences et leurs aptitudes, ainsi que des possibilités d'avancement s'il y a lieu.

### **Milieu de travail sain et sécuritaire**

Molson Coors offre un milieu de travail sain et sécuritaire. Nous nous consacrons à maintenir un milieu de travail productif en promouvant une culture axée sur la sécurité en vue de minimiser le risque d'accidents, de blessures et d'exposition à des risques de santé.

### **Sécurité en milieu de travail**

Molson Coors est engagée à maintenir un milieu de travail exempt de violence, de harcèlement, d'intimidation et de toute autre situation non sécuritaire ou perturbatrice en raison de menaces internes ou externes. Au besoin, les employés se voient offrir des mécanismes de sécurité qui seront maintenus afin d'assurer le respect de leur vie privée et leur dignité.

### **Engagement auprès de la communauté et des intervenants**

Molson Coors respecte les communautés où elle œuvre. Nous sommes engagés envers les intervenants au sein de ces communautés afin d'assurer que nous sommes à l'écoute de leurs points de vue, en tirons des leçons et les considérons lorsque nous menons nos affaires. S'il y a lieu, nous sommes voués à engager le dialogue avec les intervenants relativement à des questions d'emploi ayant trait à notre entreprise et au sein de notre sphère d'influence. Nous croyons que les problèmes locaux doivent être abordés à l'échelle locale. Nous sommes aussi engagés à créer des occasions d'ordre économique et à favoriser la confiance au sein des communautés où nous œuvrons en investissant notre temps et autres ressources à des causes locales pertinentes.

### **Conseils et rapports destinés aux employés**

Molson Coors crée des milieux de travail où les communications ouvertes et honnêtes entre tous les employés sont valorisées et respectées. Nous sommes engagés à nous conformer à toutes les lois applicables sur la main-d'œuvre et l'emploi quel que soit le lieu où nous menons nos activités.

Si un employé considère qu'un conflit existe entre le libellé de ces principes et les lois, coutumes et pratiques en vigueur à son lieu de travail, a des questions quant à ces principes, ou souhaiterait signaler une violation possible desdits principes, cet employé devrait soulever ces questions et préoccupations dans le cadre de processus en vigueur qui s'efforcent de maintenir la confidentialité. Les employés peuvent aussi faire part de leurs questions ou signaler des violations possibles à la direction locale, aux Ressources humaines, à la Sécurité, aux Services juridiques ou à leur responsable local de l'application de notre Code de conduite professionnelle.

Les employés peuvent aussi signaler des violations soupçonnées grâce au site Web sécurisé du système de rapports EthicsPoint à [www.ethicspoint.com](http://www.ethicspoint.com) ou en composant le numéro sans frais propre à leur emplacement qui se trouve à la section Contacts de Vivre nos valeurs. Le système EthicsPoint offre l'option d'anonymat si l'employé le souhaite. L'entreprise est engagée non seulement à examiner et à aborder les préoccupations des employés et à y répondre, mais également à prendre les mesures correctrices qui s'imposent pour réagir à toute violation. Molson Coors se réserve le droit de modifier sa politique sur les conseils et les rapports destinés aux employés en tout temps.

